

PLAN D'ACCESSIBILITÉ PLURIANNUEL (LAPHO) - ONTARIO

Service	Ressources humaines
Date d'entrée en vigueur	29 janvier 2024
Dernière modification	15 mars 2024
Politique	HR-ON-2

1. Généralités

Ce plan d'accessibilité décrit la stratégie du Groupe Master et de ses sociétés affiliées et détenues (ci-après "Master") pour prévenir et supprimer les obstacles pour les personnes handicapées et se conformer aux exigences du Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées en vertu de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO). Dans le cadre de l'engagement de Master en faveur de l'accessibilité, notre plan d'accessibilité pluriannuel décrit notre stratégie et les actions qui ont été et seront mises en œuvre pour prévenir et supprimer les obstacles et pour satisfaire aux exigences de la LAPHO. Ce plan d'accessibilité pluriannuel se concentre sur nos initiatives concernant les normes d'accessibilité de la LAPHO, notamment :

- Le service à la clientèle
- L'information et la communication
- Les politiques et la formation
- L'emploi
- La conception des espaces publics
- La rétroaction

2. Portée

Cette politique s'applique à tous les employés, fournisseurs, clients et autres personnes qui entrent dans les lieux de travail de Master en Ontario ou qui traitent avec Master d'une autre manière.

3. Information et communication

Conformément à la norme d'information et de communication de la LAPHO, Master :

- Veille à ce que les sites internet et leur contenu soient conformes au niveau A des directives d'accessibilité des contenus du World Wide Web Consortium Content Accessibility Guidelines (WCAG) 2.0;
- Veille à ce que Master informe le public et fournisse, sur demande, des formats accessibles et des aides aux personnes handicapées, en temps utile et sans frais supplémentaires aux demandeurs;
- Assure la conformité avec le niveau AA des WCAG 2.0, comme l'exige la norme.

4. Emploi

Conformément aux normes d'emploi de la LAPHO, Master garantit des processus d'emploi inclusifs pour le recrutement, la rétention et le développement au sein de l'entreprise, y compris :

- Mention de l'engagement de l'entreprise en matière d'accessibilité et de disponibilité des installations;
- Mise à disposition de formats accessibles et de supports de communication qui tiennent compte des besoins d'accessibilité des employés ; Prise en compte des handicaps et des besoins d'adaptation des employés dans le cadre de la gestion de performance et de l'évolution de carrière ; Mise en place de processus permettant de répondre aux demandes d'adaptation des employés/du lieu de travail à la suite d'absences du travail et pendant la durée de l'emploi d'un employé.

5. Politiques et formation

Master a mis en œuvre et continuera de mettre en œuvre des politiques, des pratiques et des initiatives de formation conformes à la LAPHO en prenant les mesures suivantes :

- Mise en œuvre, révision et mise à jour d'une politique décrivant notre engagement en matière d'accessibilité pour les clients ;
- Formation de notre personnel sur l'accessibilité dans la prestation de services à nos clients;
- Mise en œuvre, révision et mise à jour d'une déclaration sur l'engagement de notre organisation à répondre aux besoins d'accessibilité des personnes handicapées en temps opportun et conformément aux normes d'accessibilité intégrées de la LAPHO;
- Formation de notre personnel aux normes d'accessibilité et à la législation sur les droits de la personne, en ce qui concerne les personnes handicapées ;

PLAN D'ACCESSIBILITÉ PLURIANNUEL (LAPHO) - ONTARIO

Service	Ressources humaines
Date d'entrée en vigueur	29 janvier 2024
Dernière modification	15 mars 2024
Politique	HR-ON-2

- La formation est dispensée de la manière la mieux adaptée à la nature du travail de nos employés.

Un plan de mesures d'urgences sur les lieux de travail sera fourni aux employés qui ont indiqué à l'entreprise qu'ils sont handicapés et qu'ils ont besoin d'aide en cas d'urgence.

Ce plan sera revu au moins une fois tous les cinq ans.

6. Conception des espaces publics

En date du 1er janvier 2024, Master n'a aucun plan de nouvelle construction ou de réaménagement important de ses succursales et centres de distribution en Ontario auquel la norme sur la conception des espaces publics du règlement sur les normes d'accessibilité intégrées s'applique. Toutefois, pour tout projet futur auquel cette norme s'appliquerait, Master se conformera aux responsabilités requises en vertu de cette norme.

Master mettra également en place des procédures pour éviter toute interruption de service dans les éléments accessibles de ses espaces publics, comme l'exige la norme sur l'aménagement des espaces publics. En cas d'interruption de service affectant ces éléments accessibles, Master informera le public de cette interruption de service et des solutions de remplacement disponibles.

7. Commentaires des clients

Master est heureux d'avoir établi sa politique d'accessibilité, qui décrit notre engagement à garantir l'accessibilité de nos services à nos clients et notre plan de formation.

Master a soumis son rapport annuel confirmant le respect de cette norme au 31 décembre 2023 et continuera à veiller au respect de la norme d'accessibilité des services à la clientèle.

8. Rétroaction

Le retour d'information de la part de notre personnel, de nos clients et du public est un élément important de notre engagement en faveur de l'accessibilité. Nous avons mis au point un processus de rétroaction pour répondre aux demandes et aux suggestions. Nous continuerons à suivre les commentaires et à y répondre rapidement.

Pour plus d'information sur ce plan d'accessibilité, veuillez nous contacter :

Courriel : HR@master.ca

Adresse postale :

Le Groupe Master
A/S Département des ressources humaines
1675, boul. de Montarville
Boucherville, QC J4B 7W4

Téléphone : 514-527-2301

Télécopieur RH confidentiel : 450-645-2294

Ligne téléphonique confidentielle sur l'éthique (employés seulement) : 1-844-862-6621

Des formats accessibles de ce document sont disponibles gratuitement sur demande.